

	
Délégation n° 4	Conseil Municipal du Mercredi 6 février 2019
Service des Marchés Publics	Domaine de compétence : 1.1 – Marchés Publics
<p>Le Mercredi 30 Janvier deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div data-bbox="204 757 555 1193" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 28/01/2019</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 7</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 08/02/2019</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir :</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Isabelle ROMANCANT à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p> <p>Objet : Lancement en procédure d'appel d'offres ouvert de la consultation pour l'acquisition de fournitures et de prestations d'entretien et de réparation du parc automobile de la Ville d'Etaples/mer et du CCAS d'Etaples/mer (en groupement de commandes).</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Acquisition de fournitures et de prestations d'entretien et de réparation du parc automobile de la Ville d'Etaples/mer et du CCAS d'Etaples/mer (en groupement de commandes) – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal en date du Lundi 12 février 2018 autorisant la mise en place d'un groupement de commandes permanent à durée indéterminée entre la Ville d'Etaples/mer et le CCAS d'Etaples/mer et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de groupement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du Mercredi 6 février 2019 modifiant ladite convention de groupement,

Vu la nécessité pour la Ville d'Etaples/mer et pour le CCAS d'Etaples/mer d'entretenir et de réparer les véhicules de leur flotte respective,

Considérant qu'afin de faciliter l'accès à la commande publique pour les petites et moyennes entreprises, la consultation sera décomposée en plusieurs lots et que chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire sans minimum mais avec maximum passé en application des articles 78 à 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Lot 1 : *Fourniture de pièces détachées pour les véhicules inférieurs à 3.5 tonnes*
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 70 000 Euros HT
Montant maximum HT de commandes annuelles pour le CCAS : 5 000 Euros HT

Lot 2 : *Fourniture de pièces détachées pour les véhicules supérieurs à 3.5 tonnes*
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 5 000 Euros HT

Lot 3 : *Fourniture de consommables et produits d'entretien pour véhicules toutes marques confondues*
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 5 500 Euros HT
Montant maximum HT de commandes annuelles pour le CCAS : 500 Euros HT

Lot 4 : *Fourniture de pneumatiques et prestations pour véhicules toutes marques confondues et engins de chantier et agricoles*
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 18 000 Euros HT
Montant maximum HT de commandes annuelles pour le CCAS : 2 000 Euros HT

Lot 5 : *Fourniture et pose de pièces détachées pour les véhicules supérieurs à 3.5 tonnes.*

Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 20 000 €uros HT

Lot 6 : Fourniture de pièces détachées pour le matériel espaces verts
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 20 000 €uros HT

Lot 7 : Contrôle technique et réglementaire des véhicules inférieurs à 3.5 tonnes
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 2 600 €uros HT
Montant maximum HT de commandes annuelles pour le CCAS : 400 €uros HT

Lot 8 : Contrôle technique et réglementaire des véhicules supérieurs à 3.5 tonnes
Montant maximum HT de commandes annuelles pour la Ville : 2 000 €uros HT

Compte-tenu de la durée souhaitée des accords-cadres qui seront passés pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes de 12 mois,

Compte-tenu du montant total hors taxes des commandes annuelles fixé à 151 000 €uros HT par an soit 604 000 €uros HT pour toute la durée des accords-cadres (reconductions comprises).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter le lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 66, 67, 68, 78, 79 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pour l'acquisition de fournitures et de prestations d'entretien et de réparation du parc automobile de la Ville d'Étaples/mer et du CCAS d'Étaples,
- D'accepter la mise en place du groupement de commandes avec le CCAS conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 12 février 2018 et du 6 février 2019 pour les lots 1, 3, 4 et 7. En effet, le CCAS ne dispose pas de véhicules concernés par les autres lots.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure incluant les attributions et la notification des accords-cadres ainsi que les éventuels avenants.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 08 Février 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



